

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA BOUAKE - COTE D'IVOIRE
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

“SIFOE”

LA REVUE D'HISTOIRE, D'ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BOUAKE-COTE D'IVOIRE



**Volume 25
Juin 2026**

Revue électronique
ISSN 2313-2647

Site : <https://sifoe.fr/>
Courriel : revuesifoe@gmail.com
Adresse : 01 BP V 18 BOUAKE 01



ADVANCED SCIENCE INDEX

[ICC-0802](#) / Adresse de la revue internationale (IJA) :  IJA.ZONE/2313379322647

Image de la couverture : Statuette baoulé joueur de tambour
Sculpture ancienne, collection privée (années 50/60)
www.artafrica.fr

SIFOE, N° 25, JUIN 2026
Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts
Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire
revuesifoe@gmail.com
Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)
ISSN 2313-2647

SIFOE

Revue électronique
ISSN 2313-2647



ADVANCED SCIENCE INDEX

<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/37932>

Dépôt légal N°20430 du 13 novembre 2023
Quatrième trimestre 2023

SIFOE, N° 25, JUIN 2026
Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts
Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire
revuesifoe@gmail.com
Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)
ISSN 2313-2647

SIFOE
Revue d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie de Bouaké
CÔTE D'IVOIRE

Revue indexée par Advanced Science Index
<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/37932>

N° 25
Premier semestre 2026

SIFOE, N° 25, JUIN 2026

Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts

Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire

revuesifoe@gmail.com

Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)

ISSN 2313-2647

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur : Pr LATTE Egue Jean Michel

Directeur adjoint : Pr SANGARÉ

Souleymane

Rédacteur en chef : Pr BEKOUIN Tanoh

Raphaël

Secrétaire de rédaction :

Pr M'BRAH Kouakou Désiré

Secrétaires adjoints de rédaction :

Pr GOLE Koffi Antoine

Pr BAMBA Mamadou

Responsable technique : Dr YEO

Mitahantcha

Responsables de la diffusion :

Dr KOUAME Bernard

Dr KRA Antoine

Trésorière : Dr ESSOH Nome Rose De

Lima épouse SORO

Trésorière adjointe : Dr AGOH Florentine

épouse KOUASSI

Web Master : Dr KOUAKOU Sanguen

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Simon Pierre EKANZA, Professeur titulaire, Doyen honoraire.

Pr Nicoué GAYIBOR, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo).

Pr Ferdinand Tiona OUATTARA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Bamba SEKOU, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Félix IROKO, Professeur titulaire, Université d'Abomé Calavi-Cotonou (BENIN)

Pr Aka KOUAME, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr René Kouamé ALLOU, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan

Pr Ousseynou FAYE, Professeur titulaire, Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Pr Alpha GADO, Professeur titulaire, Université de Niamey (Niger)

Pr Hugues MOUCKAGA, Professeur titulaire, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon).

Pr Egue Jean Michel LATTE, Professeur titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké.

Pr Yao KOUASSI, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Willy Moussa BANTENGA, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Emmanuel DROIT, Maître de conférences, Université de Rennes 2.

Dr Jean Noël LOUCOU, Professeur associé, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

COMITE DE LECTURE SCIENTIFIQUE

Pr ALLOU Kouame René

Pr BANTENGA Willy Moussa

Pr DROIT Emmanuel

Pr FAYE Ousseynou

Pr GADO Alpha

Pr GOMGNIMBOU Moustapha

Pr KOUAME Aka

Pr KOUASSI Yao

Pr LATTE Egue Jean Michel

Pr MOUCKAGA Hugues

Pr YAO Bi Gnagoran

Pr SEKRE Gbodje Alphonse

Pr SANGARE Souleymane

Pr KOUASSI Kouakou Siméon

Pr CAMARA Moritié

Pr BAMBA Mamadou

Pr BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob

Pr GOLE Koffi Antoine

Pr BEKOUIN Tanoh Raphaël

Pr M'BRAH Kouakou Désiré

Dr/MC KOUAKOU N'Dri Laurent

Dr/MC KAMARA Adama

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le département d'histoire de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké publie une nouvelle revue scientifique, intitulée "SIFOE". Cette revue électronique sollicite des articles sur l'histoire de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et du monde entier. Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais.

• Condition de publication

La revue n'accepte que des articles originaux qui n'ont pas été publiés dans une autre revue, qui ne comportent pas des emprunts de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité du département. Les articles sont soumis au comité de lecture qui décide de leur publication ou non. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Aucun manuscrit ne sera rendu. Les auteurs conserveront donc un double de leur article.

Les normes qui suivent ont été révisées pour être conforme aux nouveaux textes adoptés par le CTS Lettres et sciences humaines lors de sa 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016.

• Présentation des manuscrits

Les auteurs sont invités à soumettre par voie électronique des manuscrits de 3000 à 6000 mots (au maximum 16 pages) saisis sous logiciel, **format Word (Arial Narrow 12 pour le texte et 10 pour les notes de bas de page, Interligne simple).**

Un projet de texte, soumis à évaluation, doit comporter un titre, la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Les noms scientifiques et les termes locaux dans le texte devront être mis en italique (*Adansonia digitata*). Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) »
 - Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- **Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :**

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakit, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Bibliographie

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

Les envois dans le texte se feront en notes en bas de page. Les notes en bas de page se présenteront en numérotation continue.

Les illustrations (tableaux, graphiques, schémas, cartes, photos) doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (Taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Le non-respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article.

• Correspondance

Toute correspondance sera adressée à l'administration de la revue "SIFOE" au département d'histoire de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké.

01 BP V 18 BOUAKE 01

E-mail: revuesifoe@gmail.com

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

© Copyright : SIFOE

Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)

SOMMAIRE

ARCHEOLOGIE

1. **TOURE Gninin Aïcha, GNAPI Quessedia Alex Philippe Zougbo, YEO Arouna, KOFFI Kouakou Sylvain, ETTIEN N'Doua Ettienne, TIE BI Galla Guy Roland et YEO Mitanhantcha**, Sondages archéologiques à Natio 1 (Sinématiali, Côte d'Ivoire) : premiers résultats ----- **pp.8-19**

HISTOIRE ANCIENNE ET MEDIEVALE

2. **BOTÉMA Hugues Marcel**, La reconstruction de l'acropole et la grandeur démocratique d'Athènes
pp.20-30

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

3. **BIYOGHE BI ELLA Éric Damien, ITOUMBA Olive Pulchérie**, L'alternance politique au Gabon depuis le retour du multipartisme dans ce pays : une perspective bloquée (1993-2005), **pp.31-46**
4. **HAMADOU Hassane**, Le parti SAWABA et la lutte d'émancipation politique du Niger : de l'U.D.N. à la dissolution (1950-1960), ----- **pp.47-58**
5. **KOUAMELAN Dangni Thomas, OUATTARA Fonni N'golo Youssouf et OUATTARA Adaman**, Les Essandane du Moronou : des origines à la fondation de Kangandi (1721-1800) - **pp.59-70**
6. **PONDI Éric Achille Emmanuel**, Le port de Kribi à l'épreuve de la compétition régionale : ambitions, contraintes et stratégies d'intégration dans le Golfe de Guinée, ----- **pp.71-84**

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue électronique d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie, SIFOE.

Référence de cet article : BOTÉMA Hugues Marcel, « La reconstruction de l'acropole et la grandeur démocratique d'Athènes », in *Revue SIFOE*, n°25, Juin 2026, pp.20-30.

Soumission / 16-01-2026

Évaluation / 26-05-2026

Publication / 30-06-2026

SIFOE n° 25, Juin 2026

LA RECONSTRUCTION DE L'ACROPOLE ET LA GRANDEUR DÉMOCRATIQUE D'ATHÈNES

Hugues Marcel BOTÉMA

Université Félix Houphouët-Boigny

botemahugues@yahoo.fr

Résumé :

L'étude de la démocratie athénienne instaurée à partir du VI^e siècle est loin de s'essouffler. Cela fait d'elle un champ de recherche fécond. Toutefois, malgré les diverses approches possibles, rares sont celles qui se sont attachées aux célèbres monuments édifiés à Athènes, durant la période classique. En s'appuyant essentiellement sur des sources littéraires, la présente contribution entend montrer la manière dont ces illustres édifices de l'Acropole se font l'expression de la culture démocratique de la cité.

Il en ressort que l'érection de ces bâtiments procède en partie d'une volonté populaire. À travers ces réalisations, se dessine la contribution du peuple au rayonnement de la cité. Enfin, le caractère démocratique de ces monuments se manifeste dans leur pluralité fonctionnelle.

Mots clés : Acropole, Athènes, démocratie, démos, monuments.

Abstract:

The study of Athenian democracy established from the 6th century is far from running out of steam. This makes it a fertile field of research. However, despite the various possible approaches, few have focused on the famous monuments built in Athens during the classical period. By relying essentially on literary sources, this contribution intends to show the way in which these illustrious buildings of the Acropolis express the democratic culture of the city. It appears that the erection of these buildings was partly a result of popular will. Through these achievements, the contribution of the people to the influence of the city is evident. Finally, the democratic character of these monuments is manifested in their functional plurality.

Keys words: Acropolis, Athens, democracy, the demos, monuments.

INTRODUCTION

Au cours de notre dernier séjour à Athènes, durant l'été 2025, nous avons été fascinés par le charme des principaux chefs-d'œuvre de l'Acropole (les Propylées, le Parthéon, le temple d'Athéna Niké et l'Erechthéon), car séduits par leur influence et l'enthousiasme qu'ils provoquent. La majeure partie de l'historiographie qui leur est consacrée accorde une place de choix à la réalisation de ces monuments¹.

¹ Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, on peut citer quelques travaux importants suivant : Picard Charles. Autour des édifices majeurs de l'Acropole d'Athènes. Premier article. In: *Journal des savants*, Juillet-septembre 1942. pp. 107-125.

L'archéologie donne aussi d'apprécier tout le travail accompli. Sans vouloir remettre en cause l'importance de cette documentation disponible, force est de reconnaître le peu d'attention accordée au peuple dans la réalisation de ces édifices. C'est ce que cette étude envisage combler, en associant à la volonté populaire, non seulement la hardiesse de son leader Périclès, mais également la légendaire démocratie de la cité. L'objectif final étant la mise en relation d'un ensemble d'œuvres architecturales, à caractère religieux et un système politique.

Ainsi tout au long de la présente étude, l'analyse se fondera autour de la question suivante : Dans quelle mesure la reconstruction des monuments de l'Acropole reflète-t-elle la culture démocratique d'Athènes ?

À partir du corpus constitué, nous présenterons d'abord l'implication du peuple dans la réalisation de l'œuvre. Ensuite l'attention sera portée sur le prestige qui préside à l'exécution de ces ouvrages. Nous terminerons par leur utilité au sein de la cité.

1-La reconstruction de l'Acropole, un projet soutenu par le peuple (le démos) athénien

1.1 Les origines des fonds pour la réalisation des monuments

La volonté des Athéniens de procéder à la reconstruction de l'Acropole vient de sa prise et de sa destruction par Xerxès et les Perses, lors de la seconde guerre médique en 480. En effet, d'après Hérodote, « ... les Perses qui avaient accompli l'escalade se dirigèrent d'abord vers les portes, qu'ils ouvrirent ; et ils massacrèrent les suppliants ; et, lorsque tous les Grecs furent exterminés, ils pillèrent le sanctuaire et mirent le feu à toute l'Acropole... »². L'historien termine en soulignant que les Barbares sont désormais maîtres d'Athènes. Cette occupation fut de courte durée, car finalement les Athéniens ont réussi à remporter la victoire mémorable à Salamine. Pour lutter désormais efficacement contre la menace perse, les vainqueurs mettent sur pied la ligue de Délos. Le tribut versé par les membres de cette alliance est à l'origine de la puissance financière d'Athènes.

C'est ce que souligne Thucydide en ces termes : « ... il leur rentrait, en effet, normalement, six cents talents par an... »³, qui avaient fini par être conservés à l'Acropole⁴. Diodore qui écrit bien plus tard, en s'inspirant d'Ephore, avance plutôt que « ...chaque année, la contribution des alliés rapportait quatre-cent-soixante talents... »⁵. Le nom d'Aristide le Jeune est attaché à la fixation de cette contribution des alliés des Athéniens. En effet, c'est à lui que la cité confie la tâche d'évaluer équitablement la situation financière, ainsi que les ressources des cités alliées. A la suite de cet inventaire, l'homme d'État athénien en vient à fixer le tribut à la somme de 460 talents. C'est sans nul doute à ce montant que Diodore fait allusion. La contribution des alliés à partir de cette époque a connu une évolution. C'est ainsi que sous Périclès elle atteint la valeur de 600 talents. Le système de collecte ainsi que l'importance du nombre des cités alliées ont permis à Athènes de disposer de fonds considérables. Tel était sensiblement la situation du tribut perçu par Athènes, au moment où Périclès s'apprête à entamer ses grands travaux.

Le tribut ne constitue pas les seules ressources de la cité. D'après Adalberto Giovannini, il faut prendre en compte « ... les réserves accumulées dans le sanctuaire d'Athéna et dans les autres temples, soit 6000 talents, auxquels s'ajoutent les offrandes et les objets sacrés, ainsi que les biens des autres dieux et le revêtement d'or de la statue chryséléphantine de Phidias. Thucydide précise comme Ephore

Holtzmann Bernard. *IG I3 4: l'Acropole en chantier*. In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 138, livraison 1, 2014. pp. 1-13; Delvoye Charles. Un monument méconnu de l'art grec : le Parthénon. In: Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 67, 1985. pp. 213-227;

² Hérodote, *Histoires*, VIII, 53-54.

³ Thucydide, II, XIII, 3.

⁴ Il faut signaler qu'entre temps, le trésor de la ligue de Délos est transféré de l'île à Athènes, sur l'Acropole.

⁵ Diodore, XL, 2.

qu'à un moment donné les réserves étaient montées à 9700 talents » (Giovannini, 1990, p. 130). Au total, au sortir des guerres médiques, les Athéniens disposent de moyens plus que nécessaires pour se protéger de la menace barbare. Pour Périclès, l'heure est venue pour la cité de penser un tant soit peu à elle-même. À cet effet, voici les propos que Plutarque prête au stratège le plus en vue, à cette époque, dans la cité :

« Les alliés, disait-il, ne fournissaient ni cavalier, ni navire, ni hoplite ; ils n'apportent que de l'argent. Or l'argent n'appartient plus à ceux qui le donnent, mais à ceux qui le reçoivent, pourvu qu'ils rendent les services en vue desquels ils le reçoivent. Maintenant que la ville est suffisamment pourvue des choses nécessaires à la guerre, il faut qu'elle emploie ses ressources à des ouvrages qui, après leur achèvement, lui vaudront une immortelle renommée et qui, au cours de leur exécution, maintiendront le bien-être chez elle ; car ils feront naître des industries de toute sorte et des besoins variés, qui, éveillant tous les arts et occupant tous les bras, fourniront des salaires à presque toute la population, celle-ci tirant de son sein de quoi s'embellir et se nourrit en même temps »⁶.

Ces propos résonnent comme une sorte de justification de la part de Périclès dans l'usage qu'il compte faire des excédents collectés. Selon lui, la cité dispose d'assez de moyens pour garantir sa sécurité, ainsi que celle de ses membres. En effet, après les guerres médiques, les ressources militaires de la cité se trouvent considérablement restructurées et renforcées. La puissance de sa flotte est constituée non seulement par les réformes de Thémistocle, mais également par les contributions des cités alliées. Il ne faut pas non plus omettre ses hoplites et les fortifications dont elle s'est dotée, amplifiant ainsi ses capacités militaires. Devant ce constat, Périclès estime que la cité doit employer ses ressources à d'autres ouvrages, c'est-à-dire à son embellissement, par exemple. Il avance donc deux raisons pour justifier ces grands travaux : d'une part, l'obtention d'une renommée immortelle⁷ et d'autre part le maintien du bien être chez les Athéniens. Le mieux vivre qu'il vise ainsi comprend plusieurs aspects.

Les propos que Plutarque attribue à Périclès soulèvent un certain nombre d'interrogations. Au nombre de celles-ci figure la place et le rôle du démos dans les intentions du stratège. En effet, au paragraphe suivant, Plutarque mentionne que Périclès « ... en conséquence il proposa résolument au peuple de grands projets de constructions et des plans d'ouvrages... »⁸. La consultation du peuple semble une étape indispensable dans la réalisation de son ambition. Même si l'auteur ne le précise pas clairement, cet entretien avec le peuple a sans doute dû se tenir à l'assemblée. Il a été l'occasion pour le leader de faire passer ses volontés grâce surtout à sa rhétorique. La décision du peuple de l'accompagner, l'a conforté dans son dessein. Pris dans ce sens, l'on mesure le rôle que le démos a tenu auprès de Périclès, dans la reconstruction de l'Acropole. Absent dans la constitution du projet, le démos est associé dans sa réalisation en ne faisant pas d'obstruction à l'utilisation des fonds collectés.

1.2 Périclès, le peuple et la reconstruction de l'Acropole

Au cours des 20 années de sa gouvernance, Périclès s'est fort bien illustré dans la conduite des affaires de la cité. Plutarque lui relève plusieurs qualités qui forgent sa particularité. En effet, le moralisateur et biographe le présente comme un homme vertueux. Il lui reconnaît également sa douceur, sa justice et sa patience à supporter les caprices de ses collègues ou du peuple. Plutarque retrace en outre son génie politique et militaire. Toutes ces qualités le conduisent à soutenir que ce dernier a rendu à sa patrie d'éminents services⁹. Un autre aspect relevé par Plutarque mérite notre attention. Il s'agit du surnom d'Olympien attribué à Périclès. À ce propos voilà ce qu'il en dit : « ...Et c'est là aussi, dit-on, ce

⁶ Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 3-4.

⁷ Cet aspect sera abordé largement plus loin.

⁸ Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 5.

⁹ Plutarque, *Vie de Périclès*, Préface, 2, 5.

qui valut son surnom ; cependant certains croient que le surnom d'Olympien lui fut donné à cause des monuments dont il orna la ville... »¹⁰. Toutefois, pour se rendre compte de la culture démocratique de Périclès, c'est vers Aristote qu'il faut se tourner. Ce dernier lui reconnaît l'institution de la loi de 451/0 sur citoyenneté¹¹. C'est sensiblement autour de la même période qu'il accède à la tête du parti populaire d'Athènes¹². La dernière mesure populaire qu'il prend se situe vers 432/1 et vise l'octroi d'une indemnité aux tribunaux¹³.

Le désir de Périclès d'embellir sa cité repose sur un certain nombre de justifications. Son projet revêt en premier lieu un volet social et populaire. Périclès part d'un constat au sein de la société athénienne. En effet, il se rend compte, d'après Plutarque, qu', « ... A ceux qui avaient l'âge et la force de faire la guerre le trésor public fournissait abondamment de quoi vivre ; mais pour la masse ouvrière, qui n'était pas enrôlée... »¹⁴ rien n'est prévu en retour. Pour cette catégorie de la population athénienne, il « ... ne voulait ni qu'elle fût privée de salaires ni qu'elle en touchât sans travailler et sans rien faire... ». Les grands travaux qu'il entend entreprendre lui permettront de résoudre cette situation. En clair, ce que recherche l'homme d'État, c'est d'apporter un équilibre économique et social entre les matelots et les soldats en garnison d'une part, et la masse ouvrière qui n'est pas enrôlée, d'autre part. Quant à la portée démocratique de la politique de Périclès, elle réside dans deux actions du leader. Premièrement, il s'agit de l'emploi des Thètes, dernière catégorie sociale, sur les navires de guerre. L'importante flotte athénienne devient ainsi un vivier d'emploi. Deuxièmement, c'est l'institution du *misthos hélisticos*. Ce jeton de présence distribué aux juges qui siègent au tribunal populaire participe à la redistribution des richesses.

Les conditions pour la réalisation de ces travaux ne manquent pas. De l'état des lieux qu'en fait Plutarque, elles concernent d'abord les matières premières disponibles. Il s'agit entre autres du marbre, du cuivre, de l'ivoire, de l'or, de l'ébène et du cyprès. Parmi ces matières, nous accorderons une attention particulière au marbre. Les carrières à Athènes sont situées principalement sur le mont Pentélique, non loin de la ville. C'est un marbre reconnu pour sa pureté, sa qualité exceptionnelle, qui lui confère une place de choix dans l'architecture et la sculpture.

« Tout au long de l'époque classique, dans les édifices de Grèce continentale et dans la Grèce occidentale, Italie et Sicile, le marbre conserve son caractère de matériau de luxe. Le même sentiment apparaît dans les chapitres que Plutarque consacre, dans la vie de Périclès, aux monuments de l'Acropole. Il souligne d'abord la qualité et la beauté des matériaux » (Martin, 1987, p. 392.)

La main d'œuvre tout comme la logistique pour l'exploitation de toutes ces ressources ne manquent pas non plus. Plutarque relève que pour travailler ces matières premières, la cité dispose de plusieurs corps de métier dont celui des charpentiers, des sculpteurs, des forgerons, des tailleurs de pierre, des doreurs, des ivoiriers, des peintres, des incrusteurs et des ciseleurs. Claude Mossé revient sur ce que fut la vie salariale à Athènes à l'époque classique, surtout au cours du IV^e siècle. Même si son propos ne concerne ce siècle, les réalités qu'il aborde ne sont pas très éloignées de celle de l'époque de Périclès. Elle part d'un extrait de Platon qui énumère les principaux métiers présents dans la cité :

« Énumérant au livre II de la *République* (369d sq) les différents « métiers » qui seraient présents dans la cité dont Socrate retrace la genèse, Platon, après avoir cité les paysans, les artisans et les indispensables commerçants, ajoute : « Il y a encore je crois d'autres gens à employer, gens peu dignes par leur esprit d'être admis dans la communauté, mais qui par leur vigueur physique sont propres aux

¹⁰ *Ibid.*, 8,3.

¹¹ Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXVI, 4.

¹² *Idib.*, XXVII,1.

¹³ *Ibid.*, XXVII, 3.

¹⁴ Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 5.

gros travaux. Ils vendent l'emploi de leur force, et, comme ils appellent salaire le prix de leur peine, on leur donne, je crois, le nom de salariés » (371e) » (Mossé, 1976, p. 97.).

Pour ce qui est des moyens d'exploitation des ressources Périclès dit ceci : « ... pour le transport et le convoi des matériaux : sur mer, des marchands, matelots et pilotes ; sur terre, des charrons, voituriers, cochers, cordiers, tisserands, bourrelliers, cantonniers et mineurs... »¹⁵. Le cas particulier du marbre retiendra encore notre attention.

« La carrière fournit déjà un produit élaboré que le carrier accompagne jusqu'à la livraison soit sur le chantier, soit pour le moins au port d'embarquement... Extraction et transport sont parfois adjugés au même entrepreneur... Pour les fournitures de marbre de *Pentélique* employé, nous l'avons vu, dans la *tholos*, les carriers assurent extraction et livraison jusqu'au Pirée où un autre entrepreneur prend en charge les lots. Mais on retrouve des marbriers athéniens sur le chantier pour la mise en place et les travaux de sculpture et de polissage » (Martin, 1987, p. 396).

S'il est indéniable que le projet de reconstruction de l'Acropole est attribué à Périclès, il ne faudrait pas non plus passer sous silence le rôle incontournable que le peuple a joué. D'après Plutarque, le projet de Périclès n'a pas reçu l'assentiment de la totalité des Athéniens. Les principaux détracteurs de Périclès sont conduits par Thucydide¹⁶ et certains orateurs. C'est le chef des oligarques, une aile conservatrice de la politique athénienne, qui accuse Périclès « de dilapider les finances et de gaspiller les revenus ». La question de l'utilisation des fonds a fait l'objet de débats publics à l'assemblée. Périclès y est mis au banc des accusés. Mais grâce à son génie politique il parvient à retourner la situation en sa faveur. En effet, face aux accusations qui lui sont portées, voici la réplique qu'il adressa à ses adversaires :

« ... Eh bien, répliqua Périclès, la dépense sera pour moi, non pour vous ; mais aussi je m'inscrirai sur les monuments qu'un nom, le mien. » À ces mots, le peuple, admirant sa grandeur d'âme, ou jaloux de participer à la gloire de ces constructions, lui cria de prendre les frais sur les fonds publics et de dépenser sans rien épargner »¹⁷.

La caution de peuple venait de lui être accordée, conférant ainsi un caractère démocratique non seulement à la mobilisation des fonds indispensables, mais également à leur utilisation.

2. L'Acropole, une architecture pour la gloire de la cité

2.1 Les principaux monuments de l'Acropole

Plutarque souligne que des actions de Périclès,

« ... ce qui causa le plus de plaisir aux Athéniens et contribua le plus à embellir leur ville, ce qui frappa le plus l'imagination des étrangers, ce qui seul atteste que cette puissance tant affirmée de la Grèce et son antique prospérité ne sont pas des mensonges, ce furent les monuments construits par Périclès ... »¹⁸.

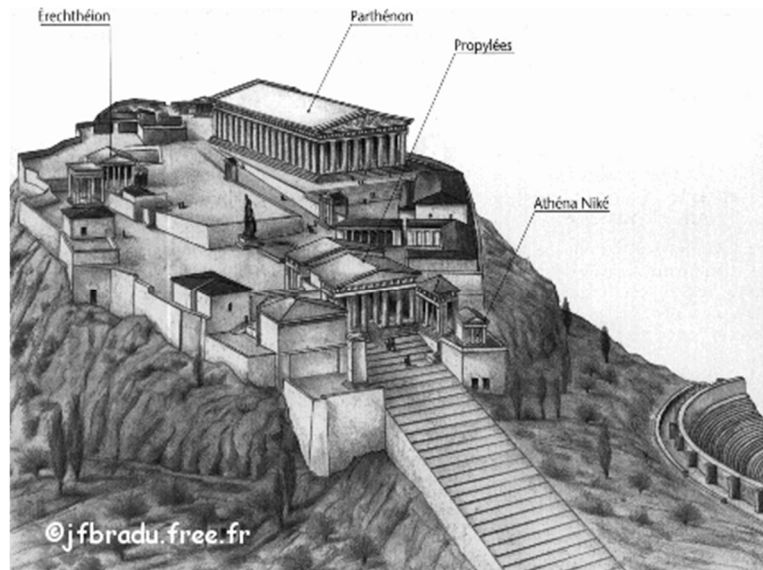
C'est, semble-t-il, à partir de 447 que débutent la plupart des travaux de l'Acropole. Une description sommaire des principaux monuments est plus que nécessaire.

¹⁵ Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 6.

¹⁶ À ne pas confondre avec l'historien. Voir Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXVIII, 1-2. Il s'agit de Thucydide d'Alopèce, né vers 500. Militaire et homme politique athénien, il est contemporain de Périclès contre qui il s'oppose sur la question de l'utilisation du *phoros*.

¹⁷ Plutarque, *Vie de Périclès*, 14, 1-2.

¹⁸ *Ibid.*, 12, 1.



Croquis de l'Acropole. Source Jfbgradu.free.fr

Parmi les œuvres réalisées par Périclès, se trouvent les Propylées. Il s'agit de

« ... ces admirables portiques, nobles et dignes vestibules de l'Acropolis, ... commencés pendant l'administration de Périclès, sous l'archontat d'Entymènes (437 avant Jésus-Christ). Mésiclès en fut l'architecte ; on y dépensa deux mille talents¹⁹ (dix millions huit cents soixante-quatre mille huit cents livres ...) » (Chaudet, 1852, p. 290.).

À travers les deux études qu'il leur consacre, A. Chaudet procède à une description bien détaillée de ces portes d'entrée. Il aboutit à la conclusion suivante :

« ... Telles sont en résumé, les principales observations que j'ai été conduit à faire, en étudiant l'édifice remarquable qui a été considéré de tout temps, même à côté du Parthénon, comme un des plus beaux que l'art n'ait jamais produits, tant pour la richesse de la matière que pour la pureté de style de l'architecture ... » (Chaudet, 1852, p. 158-159.).

Le Parthénon compte au nombre des réalisations de l'homme politique le plus influent d'Athènes, à cette époque. Selon Plutarque, c'est Callicratès et Ictinos qui ont construit le Parthénon²⁰ de cent pieds²¹, pour Périclès. L'historiographie relative à ce monument est considérable²². Notre propos n'est pas d'en faire un inventaire complet. L'intention est bien moins prétentieuse. Elle se veut une présentation générale de l'édifice dans ces grandes lignes. L'étude de Charles Delvoye s'inscrit dans cet ordre d'idées. C'est ainsi qu'au sujet de la nature de l'édifice, il précise que « ... le Parthénon était l'offrande faite à la déesse (Athéna) pour lui rendre grâce des victoires qu'elle avait accordées aux Athéniens non seulement

¹⁹ Selon Diodore XL, 2, Périclès a dépensé quatre mille talents pour la construction des Propylées et pour le siège de Potidée. Ici l'auteur moderne a tout simplement procédé à une division de la somme initiale en deux. C'est ce qui explique, sans doute, la somme de deux mille talents octroyés pour la construction des Propylées.

²⁰ Le Parthénon remplaçait l'Hécatompédon, temple de cent pieds de long, qui avait été détruit par les Perses en 480. Il était lui-même plus grand, mais sa *cella* était divisée en deux parties : l'une, l'hécatompédos néos, qui renfermait la statue chryséléphantine d'Athéna, œuvre de Phidias, rappelait par ses dimensions l'ancien Hécatompédon ; l'autre, appelée Parthénon (salle des vierges ?), était l'opisthodomé, qui servait surtout à la garde du trésor de la déesse. Le nom de Parthénon s'étendit plus tard à tout l'édifice.

²¹ Plutarque, *Vie de Périclès*, 13, 7.

²² On peut citer entre autres, Gilberte Aigrisse, Le Parthénon in Bulletin de l'Association Guillaume Budé, Lettre d'humanité, n°17, décembre, 1958, pp. 7-20 ; Giovannini Adalberto, Le Parthénon, le trésor d'Athéna et le tribut des alliés, in Forschungen zur antiken sklaverei, 1990, vol 39, n°2, p. 129-148.

au cours des guerres médiques mais plus récemment sur les Spartiates et leurs alliés durant la « première guerre du Péloponnèse ... » (Delvoye, 1985, p. 215.). De l'avis de Georges Roux,

« ... le Parthénon était le temple de la Parthénos. Son plan diffère de celui d'un temple ordinaire parce qu'il était construit pour remplir une double fonction : abriter la statue de Phidias (...) et abriter le trésor d'Athènes, abondamment alimenté par les « alliés » de la ligue de Délos. Il se composait donc de deux parties adossées ... » (Roux, 1984, p. 312.).

Le prochain monument est en rapport avec la déesse Athéna. Thucydide fait bien de parler des temples d'Athéna de l'Acropole. En effet, on distingue deux temples consacrés à la déesse. Cependant l'édifice qui nous intéresse est celui dont Périclès est l'initiateur : il s'agit bien du petit temple ionique d'Athéna nikè, localisé au sud-ouest des Propylées. Il est d'une part l'expression de la puissance militaire de la cité et d'autre part la marque de sa dimension religieuse. L'une des questions récurrentes au sujet de ce temple est la date de sa construction. À cet effet, voici ce qu'en dit Louis Couve :

« ... Que de fois ne s'était-on pas demandé à quelle date exactement il fallait rapporter la construction de l'exquise petite chapelle qui s'appelle le temple de la Nikè Aptère ?... Grâce à une découverte inattendue de M. Cavvadias, le problème est aujourd'hui résolu ; c'est une inscription qui nous apprend que le temple fut bâti par l'architecte Callicratès, en même temps que le Parthénon (vers 450), et qu'il était achevé quand Mnésiclès établit et acheva le plan des Propylées ... » (Couve, 1898, p. 154.).

Durant la construction des Propylées, Plutarque signale un fait tout aussi marquant que troublant. En effet,

« ... le plus actif et le plus zélé des ouvriers glissa et tomba du haut de l'édifice. Il était dans un état pitoyable et abandonné des médecins. Périclès se décourageait quand la déesse lui apparut en songe et lui prescrivit un remède dont il usa et qui guérit vite et facilement le blessé. C'est à cette occasion qu'il éleva, dit-on, la statue de bronze d'Athéna Hygie et la plaça sur l'Acropole, près de l'autel qui s'y trouvait déjà ... »²³.

D'après Plinie, il s'agit de la déesse Athéna. De cet extrait, il semble que le temple d'Athéna Nikè avait déjà été construit.

L'*Erechthéion* est le dernier édifice retenu. Il s'agit de l'ancien temple construit au nord du Parthénon. C'est l'ultime de la série du programme d'aménagement de l'Acropole initié par Périclès. Pausanias le présente comme l'édifice devant l'entrée duquel est l'autel de Zeus. Il ajoute ensuite qu'« ... En entrant dans cet édifice vous trouvez trois autels : le premier est dédié à Neptune (Poséidon) ; on sacrifie aussi sur cet autel à Érechthée, d'après un oracle ; le second est dédié au héros Boutès, et le troisième à Vulcain (Héphaïstos) »²⁴. Il faut apporter une précision concernant la construction de ce temple. En effet, elle n'est pas du fait direct de Périclès. Elle s'insère plutôt dans le projet d'aménagement qu'il a impulsé. Les travaux de construction effective débutent en 421, soit plus de 8 ans après la mort de son initiateur.

2.2 La démocratie athénienne célébrée par ses monuments

Le projet de Périclès est impressionnant. Plutarque l'a souligné à plusieurs reprises. Au-delà du caractère titanesque des édifices, chaque bâtiment construit se distingue également par les valeurs démocratiques qu'il sous-tend. C'est ce à quoi les lignes qui suivent seront consacrées, sans toutefois oublier de souligner comment ces nouvelles réalisations contribuent à la célébrité de la cité.

L'expression démocratique des Propylées est contenue dans les aspects symboliques et fonctionnels rattachés à leur emploi. En effet, en tant que portes d'entrées monumentales tant de la cité que de l'Acropole, les Propylées marquent dans un premier temps l'ouverture de la cité, et bien sûr de

²³ Plutarque, *Vie de Périclès*, 13, 13.

²⁴ Pausanias, I, 26, 5.

l'Acropole, au peuple, acteur privilégié de la vie démocratique. L'autre marque de la démocratie athénienne apparaît non seulement dans son architecture, mais également dans son rôle d'abri des cérémonies collectives. Parlant de son architecture, elle est une combinaison de deux types : dorique d'une part, et ionique d'autre part. Cet assemblage dénote de la richesse culturelle de l'Athènes démocratique.

Le Parthénon en tant que mode expressif de la démocratie athénienne se dessine à trois niveaux. Au premier degré se situe l'expression de la puissance, de la richesse et de la grandeur du régime démocratique athénien. En effet, le Parthénon symbolise le pouvoir de la victoire de la démocratie sur les autres régimes politiques, et surtout sur les Barbares. Sa richesse s'explique par l'importance des fonds qui sont mobilisés pour sa construction. Enfin sa grandeur est matérialisée par son étendue. Le second niveau de l'expression démocratique est représenté par l'union symbolique et la cohésion de la communauté civique athénienne. En la matière, ce sont les Panathénées, par exemple qui le prouvent. En effet, au cours de cette fête religieuse quadriennale ou annuelle, ce sont tous les Athéniens, sans aucune différence de classe sociale, qui sont réunis. Le dernier niveau est celui de la valeur démocratique de l'architecture du Parthénon. Le point central est en la statue chryséléphantine d'Athéna et sa riche décoration. A travers elle, se distinguent les symboles de l'harmonie et de la justice ; deux valeurs chères à la démocratie athénienne.

De par son caractère politique et religieux, le temple d'Athéna *Nikè* est la marque d'expressions symboliques de la démocratie athénienne. Déjà à travers son *épiclèse*, elle incarne et célèbre non seulement la victoire militaire de la cité sur la tyrannie et les Barbares, mais également sa force et son unité. L'apport démocratique du temple se dessine en outre à travers l'accessibilité de son sanctuaire. Ouvert au public en général, et aux citoyens en particulier, il est l'expression du caractère inclusif de la démocratie athénienne. L'architecture du temple contribue également à son expression démocratique. En effet, la structure gracieuse et ingénieuse de l'édifice rejoint les valeurs essentielles à la démocratie athénienne.

Il est important de préciser qu'à l'origine, l'Erechthéion n'a pas de vocation politique. Il est fondamentalement un édifice à caractère religieux. Il est également la manifestation de la mémoire mythologique de la cité. Plusieurs divinités, et non des moindres, y sont honorées : *Athéna Polias*, *Poséidon* et *Érechthée*. Cependant, il ne serait pas abusé de relever le symbolisme démocratique qu'il cache. Cela se fera au travers des rôles politiques indirects, mais essentiels à la démocratie, qu'il remplit. En effet, l'Erechthéion, par le mythe de l'autochtonie qu'il incarne, confirme la légitimité du peuple athénien sur sa terre. Il confère ainsi une assise sacrée à l'identité du peuple. C'est un critère fondamental dans une démocratie, où la qualité de citoyen est exclusivement réservée aux descendants d'Athéniens. L'Erechthéion est en outre le témoignage de la supériorité culturelle des Athéniens. Il est enfin l'expression de la fierté et de la puissance du régime démocratique.

3. L'Acropole, un espace pluriel

3.1 Le siège des trésors

L'aspect démocratique de l'Acropole apparaît en outre dans son caractère multifonctionnel. À partir de cet instant, elle cesse d'être un simple lieu de culte pour désormais incarner les valeurs et principes du régime démocratique de la cité. C'est le cas en ce qui concerne sa fonction de « coffre-fort » public. En effet, l'Acropole joue également un rôle économique non négligeable au sein de la cité. Elle abrite des dépôts constitués et conservés dans les comptes des différents monuments érigés. Parmi ces trésors entreposés, il convient de distinguer d'une part ceux qui sont de la propriété exclusive de la cité qu'on nommera ici trésor public et d'autre part, ceux qui ont un caractère exclusivement religieux.

Pour ce qui est de la seconde catégorie, et à propos de l'origine de leurs fonds, Adalberto Giovannini soutient que :

« Tous les sanctuaires avaient des revenus propres qui devaient leur permettre d'entretenir les édifices et le personnel sacrés, ainsi que de pourvoir aux sacrifices, sans devoir faire appel aux ressources de la cité. Ces revenus provenaient principalement du domaine en location. À cela s'ajoutaient les diverses taxes que les sanctuaires pouvaient percevoir à l'occasion des fêtes religieuses. En outre, les sanctuaires s'enrichissaient d'offrandes publiques et privées, statues coupes, couronnes, pièces d'or et d'argent etc. Une part importante des offrandes déposées dans les sanctuaires provenait de la *δεκάτη*, c'est-à-dire la dîme que les Grecs ne manquaient jamais de prélever sur leur butin de guerre pour le consacrer à la divinité » (Giovannini, 1990, p. 132-133.).

En plus de ces conditions générales, il faut noter les particularités propres à chaque entité.

Pour revenir au trésor de la Ligue de Délos et à son transfèrement à Athènes²⁵ il est bon de préciser que c'est dans l'adyton du Parthénon qu'il a été déposé. C'est ce qui pousse Colette Jourdain-Annequin à affirmer que :

« ... le Parthénon sur lequel la fresque des Panathénées illustre l'hommage de tous à la divinité poliade est en réalité un coffre-fort plus qu'un temple et que sa statue chryséléphantine garde surtout le trésor de la ligue de Délos, outils de la puissance d'Athènes » (Jourdain-Annequin, 2015, p. 20.).

C'est dans la gestion de ce bien public stocké sur l'Acropole que se dessine son caractère de moteur de la démocratie athénienne. En effet, au nom du principe de la reddition des comptes cher au régime athénien, les magistrats élus et commis à la gestion rendent compte de leur exercice. C'est à l'assemblée que ces derniers doivent faire le bilan annuel de leurs activités.

Les raisons du transfert des fonds de Délos à Athènes révèlent aussi un principe fondamental du régime. D'après Plutarque, « ... c'est qu'on avait enlevé de là ce trésor pour le mettre en lieu sûr, parce qu'on craignait les barbares ... »²⁶. Les conditions sécuritaires de la cité d'Athènes et de son Acropole militent, un tant soit peu, en cette faveur. En effet, ce choix confère à la fois la protection physique et la garde divine d'Athéna Parthénos. C'est le même avis que partage Adalberto Giovannini. D'après lui

«... si vraiment ces fonds proviennent du trésor des alliés, cela signifie que les Athéniens n'ont pas simplement déposé ces fonds dans le temple d'Athéna, mais qu'ils les ont de surcroît consacrés à la divinité, ce qui, du point de vue juridique, est fondamentalement différent... » (Giovannini, 1990, p.136.).

En agissant de la sorte, la démocratie athénienne démontre que la fortune de la cité est placée sous la protection des dieux, pour le bien du *démos*.

3.2 Un espace sacré par excellence au service de la démocratie

L'une des contradictions les plus fascinantes de la démocratie athénienne est la relation du sacré et de la politique. La question de fond se formule comme suit : comment un lieu sacré en vient-il à servir la démocratie ? La pluralité fonctionnelle de l'Acropole réside dans son caractère d'espace hautement sacré. Lieu par excellence des temples et sanctuaires,

« ... il est vrai que la cité paraît tournée vers son acropole, consacrée à Athéna, sa divinité poliade (les Athéniens sont « ceux d'Athéna »), une déesse qui semble bien ici être l'héritière de la « Dame du Palais » protectrice des activités multiples de la monarchie mycénienne » (Jourdain-Annequin, 2015, p. 14.).

²⁵ Thucydide, II, XIII, 3 ; Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 1-2 ; Diodore, XII, XXXVIII, 2.

²⁶ Plutarque, *Vie de Périclès*, 12, 1-2.

La marque du sacré que nous entendons relever dans cette section ne portera pas sur les cultes, ou les différents actes de la vie religieuse. L'attention visera plutôt un détail, peut-être insignifiant, mentionné par Aristophane, mais qui pour nous témoigne de la haute sacralité de l'Acropole. D'abord à travers Myrrhine qui s'exprime en ces termes : « ... Et comment ensuite entrerais-je pure à l'Acropole... ? »²⁷. Puis, un peu plus loin, c'est Lysistrata qui prend le relais pour dire : « ... Vous dites bien. Maintenant donc songez à vous purifier, afin que nous, les femmes, nous vous traitions en hôtes dans l'Acropole avec tout ce que nous avons dans nos paniers »²⁸. Il ressort de ces deux extraits du comédien, et d'une manière générale que, malgré le fait que l'accès à l'Acropole soit ouverte à tous les citoyens, il y a bien des conditions requises pour y accéder. Parmi celles-ci, être en état de pureté rituelle²⁹. Cela exige par exemple de n'avoir pas été en contact avec un mort, de n'avoir pas commis d'homicide, de n'avoir pas consommé certains aliments et de ne pas être porteur de certains handicaps physiques. Dans les extraits d'Aristophane, la souillure évoquée et qui nécessite une purification est l'acte sexuel. Une fois en état de pureté, le citoyen peut dès lors participer pleinement aux activités qui se déroulent sur l'Acropole.

Le sacré peut servir effectivement de soutien à la démocratie. Dans ce cas précis il est pris comme le socle de la souveraineté populaire. Dès cet instant, le sacré légitime le régime politique de la cité. Le sort de celle-ci réside entre les mains du peuple et non pas entre celles d'un seul.

Conclusion

Les preuves de la culture démocratique des Athéniens ne cessent de s'accumuler. En laissant de côtés les habituels symboles utilisés pour aborder cette démocratie, l'intention est de souligner que lorsqu'on parle de démocratie à Athènes, ce ne sont ni uniquement les institutions ni exclusivement les hommes politiques. Tout à Athènes est sous l'influence de ce régime politique. C'est le cas ici de son Acropole, « la ville haute ». Sa reconstruction à l'époque classique est le fruit de ce régime politique, même s'il est indéniable que Périclès a joué un rôle décisif. L'expression démocratique de l'Acropole réside également dans l'architecture particulière et fort remarquable des principaux moments qu'elle abrite. Chacun d'entre eux est en définitive le témoignage vivant de la puissance de cette démocratie. Les diverses fonctions dévolues à cette Acropole sont une autre illustration de son encrage démocratique.

Sources

Aristophane, 1928, *Comédies*, texte établi par V. Coulon et traduit par H. Daele, tome III : Les Oiseaux, Lysistrata, Paris, *Les Belles Lettres*.

Aristote, 1972, *Constitution d'Athènes*, texte établi et traduit par Georges Mathieu et Bernard Haussoulier, Paris, *Les Belles Lettres*.

Diodore de Sicile, 2014, *Bibliothèque historique*, Fragments. Tome IV, Livres XXXIII-XL, texte établi, traduit et commenté par Paul Goukowsky, Paris, *Les Belles Lettres*.

Hérodote, 1953, *Histoires*, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand, Livre VIII, Uranie, Paris, *Les Belles Lettres*.

Pausanias, 1992, *Description de la Grèce*, tome I : Introduction générale. Livre I. l'Attique. Texte établi par M. Casevitz, traduit par J. Pouilloux et commenté par F. Chamoux, Paris, *Les Belles Lettres*.

²⁷ Aristophane, *Lysistrata*, 910-915.

²⁸ Aristophane, *Lysistrata*, 1180-1185.

²⁹ Parmi les possibilités offertes pour se purifier, Cinésias conseille à Myrrhine de se laver dans la Clepsydre. À travers cette image, il faut voir l'action de se laver les mains ou le corps avec l'eau qui s'écoule de la Clepsydre qui a servi à mesurer la durée d'un discours. Il ne s'agit pas d'une douche entière, mais simplement d'un acte de purification et de transition.

Plutarque, 1964, *Vies*, texte établi et traduit par Robert Flacelière et E. Chambry (avec le concours de M. Juneaux pour les tomes I et II), tome III, *Périclès-Fabius Maximus. Alcibiade-Coriolan*, Paris, *Les Belles Lettres*.

Thucydide, 1962, *La guerre du Péloponnèse*, sous la direction de J. de Romilly, tome II, 1ère partie, Livre II. Texte établi et traduit par J. de Romilly. XLIII, Paris, *Les Belles Lettres*.

Bibliographie

Cartledge, P., *Demokratia*, 2023, *Une histoire de la démocratie*, Paris, Passes Composes.

Chaudet, A., 1852, « Propylées de l'Acropole d'Athènes », *Revue Archéologique*, 15 avril au 15 septembre 1852, 9^e année, N°1 (15 avril au 15 septembre 1852), p. 288-290.

Chaudet, M., et Chaudet A., 1853, « Propylées de l'Acropole d'Athènes. Deuxième article, *Revue Archéologique*, 10^e année, N°1, (A avril à septembre 1853), p. 151-159.

Couve L., 1898, « Bulletin Archéologique de la religion grecque », *Revue de l'histoire Des religions*, 38, p. 153-175.

Delvoye Ch., 1985, « Un monument méconnu de l'art grec : Le Parthénon », In *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, tome 67, p. 213-227.

Giovannini, A., 1990, « Le Parthénon, le trésor d'Athènes et le tribut des alliés ». In: *Forschungen zur antiken Sklaverei*, 1990, vol. 39, n° 2, p. 129-148.

Jourdain-Annequin C., 2015, « L'espace du sacré dans la composition et l'évolution de la ville », In: *Composition(s) urbaine(s). Actes du 137^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, « Composition(s) urbaine(s) », Tours, 2012. Paris : Editions du CTHS, pp. 13-22. (*Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, 137-10).

Martin R., 1987, « Le marbre dans l'architecture grecque. In *Architecture et urbanisme*. Préface de Jean Pouilloux et Georges Vallet. Rome : Ecole française de Rome, pp 389-400.

Mossé Cl., 1976, « Les salariés à Athènes au IV^e siècle ». In: *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 2, 1976. pp. 97-101.